



Certificat d'approbation de moyen d'essai n°F-03-M-268 du 28 août 2003

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/D031577-D1

Variateur de vitesse pour chronotachygraphes

TVI modèle MkII

Le présent certificat est établi en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret 81-883 du 14 septembre 1981 modifié, relatif aux modalités du contrôle des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route et des arrêtés ministériels du 14 septembre 1981 et du 1^{er} octobre 1981 modifié.

FABRICANT :

STONERIDGE ELECTRONICS Limited – Charles Bowman Avenue, Dundee, Ecosse, DD4 9UB

DEMANDEUR :

STONERIDGE ELECTRONICS Limited – Z.I. de Saint-Etienne – 64100 Bayonne

OBJET :

Le présent certificat modifie la décision n° 01.00.270.001.1 du 9 juillet 2001, complétée par la décision n° 03.00.270.001.1 du 4 février 2003 relative au variateur de vitesse pour chronotachygraphes TVI modèle MkII.

CARACTERISTIQUES :

Les Caractéristiques du variateur de vitesse faisant l'objet du présent certificat sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La dénomination Stoneridge Electronics - Charles Bowman Avenue, Dundee, SCOTLAND, UK, DD4 9UB remplace celle de Stoneridge Electronics TVI Europe – Kilspindie Road Dundee SCOTLAND DD2 3QJ sur la plaquette d'identification réalisée en matériau destructible par arrachement, collée au dos de l'appareil.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de dix ans à partir de la date figurant dans son titre.

ANNEXES :

Schéma de l'étiquette d'identification.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

SCHEMA DE L'ETIQUETTE D'IDENTIFICATION

Programmateur Mk II
fabriqué et distribué par



Charles Bowman Avenue, Dundee,
SCOTLAND, UK, DD4 9UB

Marque : Stoneridge Electronics

Type : Mk II

Référence : 7955-909



N° de série :

Année de fabr. : 200

Certificat d' Examen N° : 01.00.270.001.1

En date du : 09/07/01

Emplacement réservé au poinçonnage